

# De la DÉCLARATION DE LONDON

«Pour une éthique sportive»

Déclaration faite par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Sport lors de la Conférence de 2001, le 10 août 2001, à London (Ontario)

*Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Sport croient que les Canadiens et les Canadiennes partagent la vision voulant que l'éthique et les valeurs morales font partie intégrante du sport. Les ministres adhèrent à cette vision, qui exige que :*

- PRINCIPE** Il y ait un engagement public ferme au principe selon lequel une performance sportive durable et significative ne peut se faire que par des moyens justes et loyaux.
- PARTICIPANTS** Les participants au sport et à l'activité physique le fassent en respectant les principes éthiques les plus élevés.
- RÉCIPROCITÉ** Les personnes qui s'adonnent au sport soient traitées par les autres athlètes, les entraîneurs et les officiels, les parents, les tuteurs et les spectateurs, d'une manière juste et éthique, dans un environnement sportif sécuritaire, accueillant et exempt de harcèlement et d'abus.
- OBSTACLES** Le système sportif aide tous les participants, qu'ils aient un handicap ou non, à atteindre leurs buts en matière de sport, quels qu'ils soient, sans faire l'objet de discrimination et malgré les autres obstacles attribuables à des circonstances personnelles.
- SPECTATEURS** Les spectateurs qui assistent à des épreuves sportives puissent le faire sans être assujettis à des abus, à des obstructions ou à de la violence de la part des autres.
- ENTRAÎNEURS** Les entraîneurs soient dûment valorisés par leurs athlètes, ainsi que les parents, les tuteurs et les partisans de leurs athlètes, qu'ils soient traités de manière juste et respectueuse dans leur rôle si précieux pour le sport et qu'ils soient protégés contre le harcèlement et les menaces de violence en toute circonstance.
- OFFICIELS** Les officiels du sport ne soient pas gênés dans l'exécution de leurs fonctions et que leurs décisions soient respectées par les athlètes, les entraîneurs, les parents, les tuteurs et les spectateurs.
- BÉNÉVOLES** Les bénévoles du sport soient dûment respectés et reconnus pour les efforts qu'ils déploient afin de rendre la pratique du sport possible et gratifiante pour tous les athlètes de tous les âges.
- PARENTS / TUTEURS** Les parents et les tuteurs aient la certitude que leurs enfants qui participent au sport sont traités équitablement par les entraîneurs, les bénévoles et les spectateurs.
- RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS** Le système sportif prévoie un traitement juste dans les cas de différend dans le sport et qu'il offre en temps opportun des mécanismes appropriés et accessibles pour régler les litiges selon une procédure de recours.
- COMPORTEMENT** Les athlètes, les entraîneurs et les officiels d'équipe qui représentent le Canada sur la scène sportive internationale se comportent, tant dans la victoire que dans la défaite, d'une manière dont tous peuvent être fiers.
- TRANSPARENCE** Les organismes de sport qui touchent des fonds publics soient entièrement responsables de l'utilisation de ces ressources et soient dotés d'une structure organisationnelle transparente et démocratique.

Handwritten signatures of the signatories of the London Declaration, including names like Tim H. Ouel, Joanne Coffard, Gene Swozdesky, Bob Allen, Remy Buckner, Larry Shea, Ken Shea, Ken Shea, R. L. T. M., Tony Martin, and Ken Shea.